

Pour prétendre à une session, vous devez remplir les deux conditions suivantes :

- Être domicilié(e) dans la commune
- Être étudiant ou en situation de demande d'emploi

A noter :

- Les dossiers incomplets ou restitués après la date limite de dépôt ne seront pas pris en compte.
- L'Opération « Un job pour ma ville » n'est pas cumulable avec l'encadrement des Accueils de Loisirs.
- Vous ne pouvez postuler que pour une seule session par année : cette fiche de candidature est **à rendre au Secrétariat Jeunesse**.

Nom : _____ Prénom : _____

Nom (jeune fille) : _____ Courriel : _____

Téléphone fixe : __ | __ | __ | __ | __ Portable : __ | __ | __ | __ | __

Adresse : _____

62 138 Billy-Berclau

Permis de conduire (B, voitures et camionnettes) : Oui Non

Merci de joindre obligatoirement un courrier et un CV avec cette fiche de candidature.

Période souhaitée : du 11 au 22 avril 2022 du 9 au 20 mai 2022
 du 07 au 17 juin 2022 du 20 juin au 1^{er} juillet 2022

Données collectées par la Mairie de Billy-Berclau

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, à la portabilité des données, de rectification ou d'opposition en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPD) désigné par le responsable de traitement : dpd@billy-berclau.fr ou 03 21 74 79 10.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement visant l'inscription d'un candidat à l'opération « Un job pour ma ville » sur la période retenue pour la saison 2021-2022. Les destinataires de ces données sont les agents de la Mairie de Billy-Berclau. Les données à caractère personnel sont conservées jusqu'à la date de fin de la dernière période proposée lors de la consultation majorée d'un mois pour gestion et clôture administrative des missions.